

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 NOVEMBRE 2022**

Sont présents :

Alain ABSCHIEDT, Françoise CLAUDE, Chantal DILLET,
Frédéric LATRAYE, Dominique BREGNARD, Jean-Luc DUVAL, Joël
MAIRE, Jean FELTER, Sébastien BARTH

Est excusée : Mme Nicole FERRY ayant donné procuration à Alain
ABSCHIEDT

Est absent : Yoann GOLLER

Est nommé secrétaire : Sébastien BARTH

- **ORDRE DU JOUR**

**Etat d'assiette ONF 2023**

Considérant la proposition de coupes établie par l'Office national des forêts pour l'exercice 2023/2024 dans la forêt communale, le conseil municipal demande **le martelage des parcelles suivantes :**

Parcelles	Surface (ha)	Volume présumé (m ³)
3_u	4,50	157,50
28_j	1,23	61,50
		219,00

La coupe 3_u sera uniquement réservée aux affouagistes pour la campagne 2023/2024.

Pour la coupe 28j, elle sera destinée en partie pour les affouages et l'autre partie à la vente de grumes façonnées.

En ce qui concerne les parcelles 30 et 31, elles seront destinées en vente des grumes façonnées et en vente après façonnage (houppiers et petits bois) à des professionnels.

Vente de bois parcelle 2 lieu-dit le Moncel

Le conseil a décidé d'exploiter le bois déperissant sur la parcelle 2 lieu-dit le Moncel. Cette offre est destinée uniquement aux habitants et sera limitée à 20 stères par personne. Le prix du stère est fixé à 7 €.

Demande subvention éclairage public centre du village

Le maire fait part au conseil que nous pouvons demander une subvention à la préfecture (DETR), au département et au SDEV (R2) pour les travaux d'éclairage public suite à l'enfouissement des réseaux rues de la Halle, Haute, des Jardins et Mangin Chevenot.

Congés mairie

La mairie sera fermée du 22 décembre au 4 janvier 2023.

Démarchage abusifs rénovation énergétique

Attention, nous venons d'être avertis d'une alerte aux démarchages abusifs sur la rénovation énergétique dans le département des Vosges, il ne faut surtout pas donner les documents suivants : taxe foncière (TF) et l'avis primitif d'impôt sur le revenu (IR). Ces documents peuvent en effet être utilisés pour les fraudes liées aux crédits d'impôt (RICI) ou au dispositif "MaPrimeRénov".

Si jamais vous avez été victime, adressez-vous au Service des Impôts des Particuliers dont vous dépendez.